REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

61/2025

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 28/11/25
Date d'affichage 28/11/25
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 13 / Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 5 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme METENIER Patricia
Mme FERNANDEZ Maryline
M. DEBOST Anthony
M. LABONNE Gérard
Mme GRIMARD Eliane
M. MARCAUD Hugues
M. CONIL Gaël
Mme GUERRY Laure
M. DESFEMMES Didier
Mme VERNIS Cécile
Mme GONZALEZ Sylvie

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. MARCAUD Hugues
M. CORRE Patrice a donné pouvoir à Mme GUERRY Laure
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier
Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :
M. RENÉ David
M. DIFALLAH Azdine
M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 13 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Eddy NOCART est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

14- Récupération des taxes foncières des garages des Cités Nouvelles

Rapporteur / Gérard LABONNE

Considérant que la commune de Saint-Yorre assume le paiement des taxes foncières des 14 garages situés aux Cités Nouvelles, parcelle AY135, dans l'attente de la dissolution de la copropriété horizontale, pour un montant total de 1 229,00 € en 2025, dont le détail figure ci-dessous :

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Montant de la taxe en €
Monsieur	RABAN	Louis	13, rue des Peupliers	03270	SAINT-YORRE	127.95
Madame	BERNARD	Christian	10 rue des Acacias	03270	SAINT-YORRE	127.95
Monsieur	GENTY	Bernard	26 rue de la Croix des Vernes	03270	SAINT-YORRE	71.72

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20251209-DELIB61_25-

Madame	BLANCO	Estelle	5, rue des Cerisiers	03270	SAINT-YORRE	71.72
Monsieur	RAYMON	Jean-Michel	4 lieu-dit Les Vialattes	03270	BUSSET	71.72
Monsieur	MOUCHONIERE	Simon	11 rue de la Bigoutière	03200	ABREST	127.95
Madame	METENIER	Patricia	7 rue des Peupliers	03270	SAINT-YORRE	71.72
Madame	DELACROIX	Alain	23 avenue de Vichy	03300	CUSSET	71.72
Monsieur et Madame	WANTIER	Christophe	9 allée du Château	03270	MARIOL	71.72
Madame	LENTE	Brigitte	5 rue du Languedoc	03200	VICHY	71.72
Monsieur	MECHAIN	Eric	1, rue des Lilas	03270	SAINT-YORRE	71.72
Madame	MAILLET	Marcel	Succession chez Me CORREZE GUILLEUX, 54 rue Joseph CLAUSSAT	63290	PUY-GUILLAUME	71.72
Monsieur	WIBER	Frédéric	4, rue des Marronniers	03270	SAINT-YORRE	127.95
Madame	GONZALES	Esther	23 allée des Bécasses lot. Des Alouettes	40130	CAPBRETON	71.72

1229,00

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Vichy exige désormais une délibération du Conseil municipal de Saint-Yorre, pour justifier cette refacturation aux propriétaires desdits garages de la quote-part de taxe foncière leur incombant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'émission de titres de recettes en vue de la récupération de ces taxes foncières auprès des propriétaires, selon la répartition présentée ci-dessus.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 9 décembre 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Eddy NOCART

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20251209-DELIB61_25-